

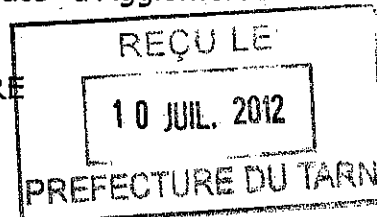
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS****SÉANCE DU 3 JUILLET 2012 À 18 HEURES 30**

N° 2 - 104 / 2012 : PARC TECHNOPOLITAIN ALBI-INNOPROD : ACQUISITION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU VIGNOBLE DE SAINT AMARAND

L'An Deux Mille Douze, le 3 juillet 2012

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 3 juillet 2012 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE
Secrétaire : monsieur Claude JULIEN

**Membres présents :**

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Thierry ASTOULS, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFRY, Jean ESQUERRE, Alain LONG, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLÉ,

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Pascal LAMESLE, Marie-Claude DURAND, Robert PAGGI, Claude COSTES, David KOWALCZYK, Eliane CARLES, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Paul JUAREZ, William NION, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCKETTE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Françoise LARROQUE, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Jean-Michel DOUREL, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Francine ALARY, Noël RAMON, Anne ROUMEGAS-PORCHE, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 41

Votants (titulaires, suppléants votants) : 34

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 3 JUILLET 2012

N° 2 - 104 / 2012 : PARC TECHNOLOGIQUE ALBI-INNOPROD : ACQUISITION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU VIGNOBLE DE SAINT AMARAND

Pilote : Développement Économique, Enseignement Supérieur et Recherche

Autres services concernés : direction générale des services
Finances et budget

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois aménage la ZAC Parc Technopolitain Albi-InnoProd afin d'attirer des entreprises innovantes et en relation avec les pôles de recherche de l'EMAC.

Dans le cadre de cet aménagement plusieurs lots et macro lots seront créés. Une partie du chemin du Vignoble de Saint Amarand, traverse les macro-lots I-16 et I-17.

Lors du conseil communautaire en date du 27 septembre 2011, vous aviez approuvé le principe d'acquisition de cette partie du Chemin du vignoble de Saint Amarand sous réserve de l'avis favorable du commissaire enquêteur. Cette voie part du carrefour rue Henri Moissan face au numéro 51 et rejoint le carrefour avec la rue Hervé Molinier qui dessert notamment le lotissement Saint Amarand.

Afin de pouvoir déclasser cette partie de voie du domaine public de la commune, la ville d'Albi a organisé une enquête publique du 5 au 9 décembre 2011 à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à son déclassement.

Un document d'arpentage a été établi et une nouvelle parcelle section IP 111 de 2 407 m² a été créée.

Dans sa séance du 19 mars 2012, le Conseil Municipal d'Albi a procédé au déclassement de cette parcelle pour l'intégrer dans son domaine privé. De même, il a approuvé sa cession à l'euro symbolique à notre collectivité.

Tous les frais afférents à cette acquisition (insertions presse, frais notariés, géomètre, indemnités du commissaire enquêteur, etc.) seront à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et imputés sur le budget Parc Technopolitain Albi-InnoProd.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 septembre 2011,

VU la délibération du conseil municipal d'Albi en date du 19 mars 2012,

VU l'avis du bureau communautaire en date du 12 juin 2012,

CONSIDERANT l'intérêt pour le développement économique de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois de l'aménagement de la ZAC Parc Technopolitain Albi-InnoProd afin de pouvoir offrir du foncier aux entreprises d'innovation, recherche ou travaillant en collaboration étroite avec l'enseignement supérieur,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle IP 111 d'une surface de 2 407 m²

PRÉCISE que l'ensemble des frais liés à cette acquisition seront imputés à l'opération ZAC Parc Technopolitain Albi-InnoProd.

AUTORISE Monsieur le Président ou la vice-présidente déléguée au projet technopolitain à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation à poursuivre cette opération et à accomplir toutes les formalités qui s'avèreraient nécessaires et notamment à signer les actes notariés, dès après les mesures de publicité légales de la délibération.

Pour extrait conforme,
Fait le 3 juillet 2012, -

Le Président

